

PLAN LOCAL D'URBANISME ELABORATION



TREVOU TREGUIGNEC

Côtes d'Armor



Pièces de procédure

Concertation

Arrêté le : 17 juin 2016

Approuvé le : 16 mars 2017

Rendu exécutoire le :

COMMUNE DE TREVOU TREGUIGNEC

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

Note à destination de la population

Affichage en mairie

6 juin 2016

Le projet de PLU de la commune de Trévou-Tréguignec a été arrêté par le Conseil Municipal le 27 novembre 2015.

La consultation des personnes publiques associées a eu lieu de décembre 2015 à mars 2016.

Dans son courrier du 15 mars 2016, Madame le Sous-Préfet de Lannion émet ses observations et conclut : « *Compte tenu de l'importance des observations précédentes, il serait utile d'apporter les compléments et modifications demandés, de mettre à jour les règlements, puis d'arrêter à nouveau le projet avant de poursuivre la démarche pour l'approbation.* »

Aussi, la municipalité de Trévou-Tréguignec envisage d'arrêter à nouveau son projet de PLU le 17 juin 2016.

Afin d'informer la population des modifications apportées au PLU à la demande des services de l'Etat, le plan de zonage et principales modifications seront consultables en Mairie et sur le site de la Commune.

Les modifications principales sont les suivantes :

- ✓ A Saint-Guérolé, suppression de la zone 2AUd située le long de la RD70.
- ✓ Au bourg de Trévou suppression de 2 zones 1AUc : à l'Est du cimetière et rue du stade.
- ✓ Réduction des surfaces
- ✓ Au stade, classement en zone NA de l'extension prévue en 1AUe à l'Est du terrain de football actuel pour permettre la création d'un nouveau terrain.
- ✓ Au bourg, déclassement de la zone 1AUc en zone 2AU, en direction de Trélévern, au Nord de la RD38. Cette zone est maintenue compte tenu de sa proximité avec le centre-bourg et l'ensemble des équipements publics qui s'y trouvent (école, commerce, services publics), mais le PLU devra faire l'objet d'une modification pour autoriser son ouverture à l'urbanisation.
- ✓ Au Nord de la station d'épuration, réduction de la zone NE afin de ne tenir compte des équipements existants.
- ✓ Plage de Trestel, réduction de la zone UE au strict nécessaire pour permettre le projet de rénovation-extension des sanitaires-vestiaires.
- ✓ En mer, inscription d'une zone d'espaces remarquables maritimes (NL) délimitée.
- ✓ La zone UT du camping Le Mat devient NT.
- ✓ Admettre en zone A et N, les annexes de 35 m² maximum à une distance de 10m du bâtiment principal.
- ✓ Admettre en extension en zone A et N, 30 m² jusqu'à 100 m² et 30% au-delà de 100 m².

COMMUNE DE TREVOU TREGUIGNEC

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

Note à destination de la population
Presse (Ouest France et Télégramme)
6 juin 2016

Le projet de PLU de la commune de Trévou-Tréguignec a été arrêté par le Conseil Municipal le 27 novembre 2015.

La consultation des personnes publiques associées a eu lieu de décembre 2015 à mars 2016.

Dans son courrier du 15 mars 2016, Madame le Sous-Préfet de Lannion émet ses observations et conclut : « *Compte tenu de l'importance des observations précédentes, il serait utile d'apporter les compléments et modifications demandés, de mettre à jour les règlements, puis d'arrêter à nouveau le projet avant de poursuivre la démarche pour l'approbation.* »

Aussi, la municipalité de Trévou-Tréguignec envisage d'arrêter à nouveau son projet de PLU le 17 juin 2016.

Afin d'informer la population des modifications apportées au PLU à la demande des services de l'Etat, le plan de zonage et principales modifications seront consultables en Mairie et sur le site de la Commune.



Elaboration du Plan Local d'Urbanisme et projet de territoire

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commune de Trévou-Tréguignec

QUESTIONNAIRE DANS LE CADRE DE LA PHASE D'ÉTUDE

1/ A quelle tranche d'âge appartenez-vous ?

- moins de 20 ans
- entre 20 et 35 ans
- entre 35 et 60 ans
- plus de 60 ans

2/ Dans quel quartier de la commune résidez-vous ?

- le centre bourg de Trévou
- Tréguignec
- Trestel
- Le Royau
- Rucolic
- Port Le Goff
- Autre (précisez) :

3/ Depuis combien d'années résidez-vous sur la commune ?

4/ Résidez-vous à l'année sur la commune de Trévou-Tréguignec ?

- Oui
- Non

L'IMAGE ET L'IDENTITE DE LA COMMUNE

5/ Quelle est selon vous, l'image que renvoie la commune ?

- attractive et dynamique
- moyennement attractive
- peu attractive
- Ne sais pas

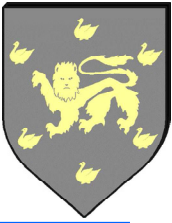
6/ Numéroté, par ordre de priorité (de 1 à 5), quel est selon vous, l'élément paysager le plus emblématique de la commune ?

- La plage de Trestel
- Le Bourg de Trévou
- Le marais de Trestel
- Le Bois Riou
- Autre, précisez :
- Ne sais pas

LES DÉPLACEMENTS ET LES TRANSPORTS

7/ Quelles actions pourraient être engagées, afin d'améliorer les déplacements au sein de la commune de Trévou-Tréguignec ?

- une déviation du bourg de Trévou
- l'aménagement de certains carrefours, si oui lesquels :
- le renforcement des liaisons douces (cheminements piétonniers ou cyclables) entre les différents pôles de la commune
- la mise en place d'un réseau de transport collectif
- Ne sais pas



Elaboration du Plan Local d'Urbanisme et projet de territoire

Commune de Trévou Tréguignec

LA QUALITÉ DE VIE ET L'HABITAT

8/ Quels sont les axes à développer en priorité, afin d'améliorer la qualité de vie sur la commune ?

- le développement des équipements et services publics
- l'amélioration des conditions de transport (routes, transports en commun, ...)
- la préservation des paysages littoraux et ruraux
- le développement des activités économiques,
- la production de nouveaux logements à destination des jeunes
- ne sais pas

9/ La croissance de la construction neuve ces dernières années sur la commune, a-t-elle été bénéfique ?

- oui, tout à fait
- en partie
- non, pas du tout
- ne sais pas

10/ Numéroté, par ordre de priorité (de 1 à 7), quelles sont selon vous, les priorités en matière de logements :

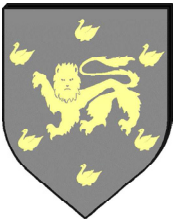
- la rénovation du bâti agricole en secteur rural
- la rénovation du bâti ancien au centre bourg
- la construction de logements sociaux
- la construction d'opérations résidentielles
- la construction de résidences secondaires
- des opérations de lotissements communaux
- la construction d'Eco quartier
- ne sais pas

11/ A votre avis, quels sont les secteurs de la commune qui ne doivent plus accueillir de nouvelles constructions ?

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> le bourg de Trévou | <input type="checkbox"/> Rucolic |
| <input type="checkbox"/> le Trestel | <input type="checkbox"/> Port Le Goff |
| <input type="checkbox"/> le Royau | <input type="checkbox"/> les hameaux ruraux |
| <input type="checkbox"/> Tréguignec | <input type="checkbox"/> autres (précisez) : ... |

12/ A votre avis, quels sont les freins à l'implantation des jeunes ménages sur la commune ?

- le coût du foncier ou de l'immobilier
- l'éloignement des pôles d'emplois importants
- la faiblesse du tissu économique
- les manques en matière d'équipements et de services
- le manque de logements locatifs



Elaboration du Plan Local d'Urbanisme et projet de territoire

Commune de Trévou Tréguignec

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ÉQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS

13/ A votre avis, quels secteurs d'activités faut-il privilégier, afin de favoriser le développement économique ?

- le commerce de proximité
- les activités touristiques
- les activités agricoles
- les activités artisanales
- les activités en lien avec le développement durable
- ne sais pas

14/ Selon vous, le niveau d'équipements publics (écoles, sport...) est-il satisfaisant pour les jeunes ?

- très
- peu
- pas du tout
- ne sais pas

15/ Selon vous, le niveau d'équipements publics (santé, action sociale...) est-il satisfaisant pour les personnes âgées de 25 à 60 ans ?

- très
- peu
- pas du tout
- ne sais pas

16/ Selon vous, le niveau d'équipements publics (portage de repas, santé...) est-il satisfaisant pour les retraités ?

- très
- peu
- pas du tout
- ne sais pas

17/ Quels sont, selon vous, les équipements et services publics à développer ?

- les équipements culturels
- les équipements sportifs et de loisirs
- les équipements de santé ou d'aides aux personnes âgées
- les équipements pour la petite enfance
- les équipements de plaisance et de nautisme

18/ A votre avis, la vie sociale et l'activité commerciale au sein du centre bourg de Trévou vous semble-elle satisfaisante ?

- très
- peu
- pas du tout
- ne sais pas

19/ A votre avis, la vie sociale et l'activité commerciale au sein des pôles secondaires (Tréguignec, Trestel, Le Royau) vous semble-elle satisfaisante ?

- très
- peu
- pas du tout
- ne sais pas



Elaboration du Plan Local d'Urbanisme et projet de territoire

Commune de Trévou Tréguignec

PAYSAGE, ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE

20/ A votre avis, les actions entreprises par les différents partenaires institutionnels (le département, le bassin versant) pour la préservation du paysage sur la commune vous semblent-elles satisfaisantes ?

- très
- peu
- pas du tout
- ne sais pas

21/ Numéroté, par ordre de priorité (de 1 à 6), les éléments paysagers à préserver impérativement ?

- le littoral
- les bosquets de pins du bord de mer
- les marais
- les vallées et boisements
- l'espace agricole
- le bocage

22/ Numéroté, par ordre de priorité (de 1 à 5), Quelles sont les éléments du patrimoine bâti de la commune, qu'il vous paraît impératif de protéger ?

- le centre ancien du bourg
- la chapelle de Saint-Guénolé
- les villas balnéaires
- le château de Bois Riou
- l'allée couverte de Coat Mez

23/ A votre avis, quel style architectural correspond-il le mieux à l'image de la commune de Trévou Tréguignec ?

- traditionnel d'inspiration bretonne
- d'inspiration balnéaire
- contemporain
- autre (précisez) :....
- ne sais pas

24/ A votre avis, l'accès au littoral et plus particulièrement aux plages, vous paraît-il aisé ? Si non quels secteurs présentent des problèmes ?

- Oui
- Non (précisez) :....
- ne sais pas

25/ Selon vous, l'avenir de la commune de Trévou Tréguignec réside dans :

- la préservation des espaces naturels
- le développement de l'habitat
- la sauvegarde de l'agriculture
- le renforcement de l'activité touristique
- les activités liées aux nouvelles technologies et aux énergies renouvelables
- ne sais pas

26/ Pensez-vous que la commune a vocation à accueillir de l'éco-habitat ?

- Oui
- Non
- ne sais pas